

**Questions orales présentées par les conseillers communaux
au Conseil du 9 février 2017
(article 50 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal)**

**Mondelinge vragen voorgesteld door de Gemeenteraads leden
aan de Gemeenteraad van 9 februari 2017
(artikel 50 van het huishoudelijk Reglement)**

Question orale de M. Henderick, conseiller communal, relative à « la fresque dite du “zizi de la Barrière” et aux demandes de permis provisoires introduites pour garantir ou non son maintien »

Mondelinge vraag van de Heer Henderick, Gemeenteraadslid, met betrekking tot « de fresco genaamd “zizi de la Barrière” en de aanvragen van voorlopige vergunningen om haar behoud of niet te verzekeren »

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : Je voudrais revenir sur les suites du débat que nous avons eu lors du conseil communal du mois d'octobre à propos de la fresque dessinée sur un mur proche de la Barrière de Saint-Gilles.

Au mois d'octobre, le bourgmestre avait pris une position de Ponce Pilate en proposant une solution qui n'en était pas une.

Il proposait de conserver la fresque pour autant qu'un permis temporaire soit introduit puis octroyé par la commune.

Cette autorisation temporaire aurait permis de maintenir la fresque durant une petite année et aurait imposé au demandeur de permis de l'entretenir et d'en assurer l'effacement une fois le terme écoulé.

J'aurais voulu savoir où en était cette procédure.

Une demande a-t-elle été introduite ? Si oui, par qui ?

Si aucune demande n'a été introduite, quelle suite le Collège entend-il donner à ce dossier ?

M. Thierry Van Campenhout, échevin de l'Urbanisme – LB : Vous nous avez annoncé des questions courtes et simples. Mes réponses seront encore plus courtes et plus simples.

Aucune demande de permis temporaire n'a été introduite.

Vous avez mentionné qu'un délai d'un an avait été évoqué. Nous n'en sommes qu'à trois mois. Donc, pas d'impatience, monsieur Henderick.

M. Vincent Henderick : À ceci près, monsieur l'échevin, que le délai d'un an ne valait que s'il y avait permis temporaire.

M. Thierry Van Campenhout : Oui, mais il n'y a pas de permis temporaire. Nous n'allons quand même pas dresser un PV au pauvre propriétaire qui a vu apparaître cette fresque sur sa façade !

M. Vincent Henderick : À l'époque, le bourgmestre a affirmé qu'il y avait une solution pour garder la fresque durant un an pour autant qu'une demande de permis temporaire soit introduite. Vous pouvez vérifier cela dans le PV du conseil communal du mois d'octobre.

Nous constatons qu'il n'y a pas eu demande de permis temporaire. Donc, personne ne veut assumer. Personne, y compris parmi les défenseurs de cette fresque – dont vous même et un certain nombre de membres de ce conseil communal – n'a fait une demande de permis temporaire pour conserver cette fresque ne fut-ce que durant une année.

J'aimerais connaître les dispositions que vous allez prendre.

Aujourd'hui, cette fresque est là, en toute illégalité, sans permis.

Le bourgmestre lui-même a déclaré que, pour assurer son maintien, il fallait un permis temporaire et il n'y en a pas. Qu'allez-vous faire ?

M. Thierry Van Campenhout : Nous n'allons quand même pas introduire la demande de permis nous-mêmes ! Vous seriez fâché.

M. Vincent Henderick : Il y a donc aujourd'hui une infraction. Allez-vous la constater ?

M. Thierry Van Campenhout : Je vous ai répondu je pense.

M. Vincent Henderick : Est-ce que vous allez constater l'infraction ?

M. Thierry Van Campenhout : Nous n'allons pas dresser un PV à un propriétaire qui n'est pas responsable de l'acte...

M. Vincent Henderick : Vous savez qu'il existe un règlement communal qui permet l'enlèvement gratuit de tout graffiti à la demande du propriétaire. Ce règlement existe, il figure sur le site de la commune.

Si, en l'absence de permis temporaire, le propriétaire fait aujourd'hui la demande d'enlèvement...

Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB : Le règlement précise : « Dans la mesure du possible et pour autant que les graffitis soient accessibles ».

M. Alain Maron, conseiller communal – chef de groupe Ecolo : Vincent, si tu n'en peux plus, tu dois aller effacer ce « zizi » toi-même. Prends ton armée du cdH et allez effacer le « zizi » ! Qu'on en finisse.

M. Thierry Van Campenhout : Même mon fils a demandé à aller le voir, monsieur Henderick, et il a 5 ans et demi.

M. Vincent Henderick : Il s'agit simplement du respect d'un certain nombre de règles.

Le bourgmestre a dit qu'il y avait une solution provisoire pour maintenir la fresque : introduire une demande de permis temporaire.

À l'époque un certain nombre de personnes s'étaient manifestées pour demander le maintien de cette fresque...

M. Thierry Van Campenhout : Cela prend quand même du temps pour introduire une demande de permis.

M. Vincent Henderick : Non, les délais pour une demande de permis temporaire sont de trois mois. Les trois mois sont écoulés...

Mme Cathy Marcus : Je pense que vous avez eu la réponse à votre question.

M. Thierry Van Campenhout : Je vous propose de reposer la question dans trois mois ou dans six mois.

Question orale de Madame de Radiguès, Conseillère communale, concernant le carrefour avenue des Villas / chaussée d'Alseberg

Mondelinge vraag van Mevrouw de Radiguès, Gemeenteraadslid, betreffende het kruispunt Villalaan / Alsebergsesteenweg.

Mme Barbara de Radiguès, conseillère communale – Groupe Ecolo : En décembre 2016, des travaux importants ont eu lieu avenue des Villas-rue Garibaldi.

Pour l'instant, on peut constater que pas mal de voitures se garent sur le trottoir, vu que l'aménagement n'est pas terminé.

Avant que les bulles à verre ne soient installées, certains habitants se montraient inquiets.

Ces travaux et les problèmes qu'ils ont suscités me donnent l'occasion de vous interroger sur la manière dont vous organisez les choses.

Je vous ai remis le plan initial qui, selon moi, n'est pas tout à fait respecté d'ailleurs car les emplacements de bulles ne sont pas tout à fait exacts. Des changements ont dû avoir lieu.

J'aurais notamment voulu connaître les prochaines étapes, en particulier pour l'installation des potelets destinés à empêcher le parking sauvage. Il ne faudrait pas que cela s'éternise car cela enlaidit le paysage et cela risque en outre d'abîmer les trottoirs.

Les bulles souterraines sont nettement mieux que le modèle aérien classique mais j'aimerais savoir comment vous choisissez leurs emplacements. Avez-vous un plan ? Les emplacements actuels – sur la place et à côté du parc – vont-ils être modifiés ?

Cette zone est relativement bien desservie. Pourquoi en remettre là ? Cela signifie-t-il que vous avez un plan général et que certaines vont être retirées ?

Pour décider des emplacements, y a-t-il un processus d'information voire de concertation avec les habitants ?

Par exemple, les ambassadeurs de la propreté – dont j'ignore ce qu'ils sont devenus – auraient pu être impliqués dans ce genre de processus important...

En général, les pourtours des bulles à verre ne sont pas des plus propres. Avez-vous trouvé une solution à ce problème ? Comptez-vous installer quelque chose en particulier dans la zone qui vient d'être réaménagée mais aussi dans les autres ?

Quelle est la suite du planning, en particulier pour les arbres ?

Quels types d'arbres allez-vous planter ? De quelle taille ? Quelles plantes ? etc.

Il y a quelques illustrations dans le dossier du contrat de quartier mais quand prévoyez-vous l'installation de ces aménagements ?

Mme Cathy Marcus, échevine des Contrats de quartier – LB : Le carrefour avenue des Villas–Alseberg est un chantier qui relève encore du contrat de quartier Parc-Alseberg, qui est par définition un dispositif concerté avec les habitants. Les plans ont circulé – vous les avez d'ailleurs également.

Il a aussi fait l'objet de campagnes de promotion communales et régionales et de distribution de toutes-boîtes.

L'aménagement du carrefour n'est pas terminé.

Les potelets, les arceaux pour vélos et les poubelles seront placés d'ici la fin du mois de février.

Les potelets régleront le problème de parking sauvage.

La commune vise une répartition uniforme de dix-neuf sites de bulles à verre sur son territoire. C'est l'objectif.

Les bulles à verre ne peuvent être installées que sur des extensions de trottoirs, des places et des squares accessibles aux camions de Bruxelles Propreté.

Bruxelles Propreté a développé une nouvelle politique pour les bulles à verre. L'Agence souhaite les enterrer pour améliorer la propreté et réduire les nuisances sonores.

Lors des projets de réaménagement de l'espace public, l'installation de bulles souterraines est privilégiée quand c'est possible. Mais ce n'est pas toujours le cas. C'est parfois très difficile, comme je vous l'ai déjà expliqué, car il y a en sous-sol de nombreux câbles et canalisations que ne révèlent ni les carottages ni les dessins de projets.

La faisabilité est analysée sur la base de la consultation des plans des concessionnaires d'utilité publique mais elle apparaît surtout lorsque le sol est ouvert.

Les bulles de l'avenue des Villas ont été dessinées après examen des plans des concessionnaires.

Il est apparu que le côté des numéros impairs de l'avenue des Villas, à proximité du croisement avec la rue Alfred Cluysenaar, était idéal.

Mais lors de la réalisation de l'excavation, on a découvert divers câbles encore actifs, ce qui empêchait la pose des bulles.

Une fouille a donc été effectuée en face, à proximité du n° 4a. À cet endroit le sous-sol était vide. Cette solution a donc été retenue et une extension de trottoir a été choisie comme emplacement, ce qui n'occasionnait aucune suppression de place de stationnement.

Cette modification a été approuvée par le Collège, lors de sa réunion du 28 janvier.

En ce qui concerne la consultation des habitants, comme je vous l'ai dit, il s'agit d'un contrat de quartier. Il y a donc eu une information et un service reste toujours accessible à la consultation. En outre, il y a des réunions de chantier.

Mais, en ce qui concerne les bulles, leur emplacement précis ne peut se faire qu'après ouverture des trottoirs ; il ne se décide donc qu'en cours de chantier et à partir du plan final.

Que faire pour assurer la propreté des pourtours des bulles à verre ?

Les bulles à verre enterrées sont nettoyées en voirie communale 6 jours sur 7 par les services communaux et elles sont vidées une fois par semaine par Bruxelles Propreté.

Avec ces nouveaux aménagements, nous serons attentifs à mieux coordonner notre action propreté au regard de l'augmentation de ce nouveau dispositif.

On essaie de nettoyer tous les jours mais peut-être faudra-t-il que le service « propreté » envisage d'augmenter ses tournées ?

Les arbres et les plantations seront placés au mois de mars. Je vous ferai parvenir un document reprenant la taille des arbres et les différentes essences prévues.

Les deux bulles à verre de l'avenue des Villas seront installées le mercredi 7 février et seront fonctionnelles à partir du 20.

Il y a dix-neuf sites sur le territoire communal.

Mme Barbare de Radiguès : Tout à l'heure vous disiez que la commune avait pour objectif de répartir 19 sites sur le territoire...

Mme Cathy Marcus : Oui mais en fait, il y a déjà dix-neuf sites et on a le projet de les augmenter encore.

Il y a 43 bulles à verre – il peut y avoir plusieurs bulles par site – sur dix-neuf sites. Dix-huit sont enterrées ou sur le point de l'être. Les bulles de la place Loix seront souterraines à partir de mars.

Dans le contrat que nous avons conclu avec Bruxelles Propreté, la commune s'engage à atteindre la proportion d'une bulle à verre pour 1 000 habitants. Elle est de 1/50 000 habitants actuellement. Il faudrait donc un ensemble de 50 bulles à verre sur l'ensemble de la commune. Il en manque encore sept à répartir sur trois ou quatre sites supplémentaires. Elles seront enterrées et se situeront, notamment, à proximité de l'église du Parvis et à la chaussée de Forest. Ce sont, pour l'instant, les choix que nous avons faits.

Voilà ce que je peux vous dire sur l'augmentation des bulles à verre et le chantier qui se termine.

Mme Barbare de Radiguès : Vous n'allez donc pas toucher aux bulles qui sont sur la place communale et près du parc. Elles viendront en complément ?

Mme Cathy Marcus : On avait songé à supprimer les bulles de la place Van Meenen mais tant qu'on atteint pas notre objectif, on ne le fera pas.

Mme Barbare de Radiguès : J'avais encore une petite question sur l'information. Comme l'aménagement s'inscrit dans le contrat de quartier, l'information a en effet circulé mais il y a un certain temps déjà.

Vu les délais des travaux publics, il me semble que cela vaudrait la peine d'annoncer le chantier avec quelques affiches sur lesquelles figurerait un n° de téléphone. Les gens ne savaient pas très bien ce qui allait se passer, se posait beaucoup de questions et spéculait inutilement.

Mme Cathy Marcus : C'est vrai que les délais peuvent être très longs. Un contrat de quartier s'étale sur quatre ans.

Le problème c'est qu'entre le moment où l'on a rencontré et consulté la population sur les plans et le démarrage des chantiers, de nouveaux habitants, de nouveaux commerces se sont installés, et découvrent un plan de contrat de quartier concerté et approuvé qu'ils souhaitent changer. Cela se produit régulièrement dans les contrats de quartier.

On peut toujours informer mais très souvent une personne nouvellement arrivée développe un nouveau projet. Cela a été le cas dans ce contrat de quartier. Une personne a repris un commerce et voyait les choses tout à fait différemment. Mais les plans avaient été concertés et les permis introduits.

L'information suscite des demandes de changements. C'est un problème à gérer.

Mme Barbare de Radiguès : Oui mais si on leur explique que les plans ont été concertés.

Pour de petites interventions locales et ponctuelles, ce ne doit pas être très compliqué de diffuser des informations, accompagnées de quelques illustrations...

Mme Cathy Marcus : Oui mais des bulles à verre, il en faut et les gens n'en veulent pas devant chez eux. On profite des extensions de trottoirs.

On avait aussi prévu de planter un arbre mais cela n'a pas été possible parce qu'il y avait trop de canalisations en sous-sol. L'arbre n'allait pas tenir.

Mme Barbare de Radiguès : Les arbres et le terrain, c'est toujours délicat à Saint-Gilles.

– La séance publique se termine à 22 heures.